



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

Rapport sur les résultats ministériels 2016-2017

L'honorable Jody Wilson-Raybould, c.p., c.r., députée
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales, et cela sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;

d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et le nom de l'organisation qui en est l'auteur;

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice Canada à l'adresse: www.justice.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par la ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2017

ISSN 2560-9459
N° de cat. J1-21F-PDF

Table des matières

Message de la ministre	1
Aperç du nos résultats	3
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités	5
Raison d'être	5
Mandat et rôle	5
Contexte opérationnel et principaux risques	7
Contexte opérationnel.....	7
Principaux risques	8
Résultats : ce que nous avons accompli	13
Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible	13
Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien	13
Programme 1.2 : Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels.....	19
Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité	22
Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement.....	22
Services internes.....	28
Description	28
Résultats	28
Analyse des tendances en matière des dépenses et des ressources humaines.....	31
Dépenses réelles	31
Ressources humaines réelles	33
Dépenses par crédit voté.....	34
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	34
États financiers et faits saillants des états financiers	35
États financiers.....	35
Faits saillants des états financiers	35
Renseignements supplémentaires	41

Renseignements ministériels.....	41
Profil organisationnel.....	41
Cadre de présentation de rapport	42
Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur.....	43
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	43
Dépenses fiscales fédérales	43
Coordonnées de l'organisation	43
Annexe : Définitions	45
Notes de fin de document	49

Message de la ministre

Je suis heureuse de présenter le Rapport sur les résultats ministériels 2016-2017 du Ministère de la Justice qui décrit en détail ce qui a été accompli pendant cette période.

Au cours de la dernière année, le Ministère a continué de s'acquitter de son mandat consistant à fournir des services de consultation, de rédaction législative et de contentieux de haute qualité au gouvernement fédéral et à faire en sorte que le système de justice du Canada soit équitable, adapté et accessible à tous.

Ce faisant, le Ministère a appuyé bon nombre des priorités principales du gouvernement du Canada, notamment dans le renouvellement de la relation avec les peuples autochtones du Canada. Ces priorités ont notamment contribué à l'élaboration d'une stratégie pour remédier au problème de surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale et pour soutenir l'engagement du gouvernement visant à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le ministère de la Justice a aussi joué un rôle majeur dans le vaste examen en cours du système de justice pénale, dont le régime de détermination des peines, pour veiller à ce que nos lois soient à jour et conformes à la Charte canadienne des droits et libertés.

L'appui du Ministère a aussi permis au gouvernement de respecter ses engagements visant à légaliser et à réglementer rigoureusement le cannabis, à réformer le régime en cas de conduite avec facultés affaiblies, et à mettre fin à la discrimination fondée sur l'identité ou l'expression de genre.

L'une des importantes priorités du gouvernement consiste à faire en sorte que la magistrature canadienne soit rigoureuse, hautement qualifiée, diversifiée et indépendante. Les employés du ministère de la Justice ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux processus de nomination à la Cour suprême du Canada et dans l'ensemble des tribunaux supérieurs au pays.

Pour soutenir mon rôle de procureur général, le Ministère a accompli du travail précieux afin d'élaborer une approche pour examiner la stratégie de traitement des litiges du gouvernement, ce qui nous permettra d'optimiser l'utilisation des ressources dans ce secteur.



Dans le cadre de ses importantes responsabilités ayant trait aux politiques sur des questions touchant à l'administration de la justice, le personnel du Ministère a fourni un appui d'envergure au gouvernement pour qu'il respecte son engagement de maintenir la Constitution du Canada et primauté du droit, et pour qu'il atteigne ses objectifs de politique, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

De plus, au cours de cette période, le Ministère a poursuivi ses efforts pour moderniser sa structure opérationnelle afin d'appuyer l'excellence ministérielle et juridique, notamment en faisant un usage plus vaste et plus efficace de la technologie et en adoptant une approche numérique d'abord lorsque cela est possible.

Je tiens à remercier tous les employés du ministère de la Justice pour le professionnalisme et l'expertise qu'ils déploient dans leur travail ainsi que pour leur dévouement envers le service public et l'amélioration du système de justice du Canada.

Gilakas'la.

L'honorable Jody Wilson-Raybould, c.p., c.r., députée
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Aperçu de nos résultats

Pour en savoir plus sur les plans, priorités et résultats atteints, consulter la section « [Résultats : ce que nous avons accompli](#) » du présent rapport.

► **Quels ont été les fonds utilisés?**

Dépenses réelles de 689 819 446 \$.

► **Quel était l'effectif?**

4 311 équivalents temps plein (ETP).

► **Résultats en bref**

Voici les principales réalisations du Ministère. Il a :

- participé à la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada;
- soutenu l'engagement pris par le gouvernement de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à la lumière de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982;
- fourni des conseils juridiques à la ministre de la Justice pour l'aider dans son rôle de présidente du Groupe de travail de ministres chargé d'examiner les lois et les politiques liées aux Autochtones;
- élaboré une approche pour que la ministre de la Justice et procureur général du Canada puisse revoir la stratégie sur les litiges du gouvernement;
- fait avancer l'initiative majeure du gouvernement de revoir le système de justice pénale, ce qui comprend la création d'un Secrétariat chargé d'examiner le système de justice pénale;
- appuyé la ministre de la Justice lors du dépôt du [projet de loi sur le cannabis](#)ⁱ le 13 avril 2017;
- fait adopter le projet de loi C-16 en mai 2016 pour renforcer les protections juridiques des Canadiens transgenres ou au genre variant contre la discrimination et les crimes haineux;
- aidé le gouvernement à mettre en place un nouveau processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada (y compris la création d'un comité consultatif indépendant), ce qui a mené à la nomination du juge Malcolm Rowe à la fin du mois d'octobre 2016;
- soutenu les communautés de langue officielle en situation minoritaire en leur accordant des fonds pour financer 48 projets visant à améliorer la capacité du système de justice de fournir des services dans les deux langues officielles; et
- fourni un appui relativement à la Stratégie de cybersécurité du gouvernement ainsi que l'adoption d'une législation menant à la création du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement.

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Raison d'être

Le [ministère de la Justice](#)ⁱⁱ a pour mandat d'appuyer la double fonction de [ministre de la Justice et de procureur général du Canada](#)ⁱⁱⁱ.

Dans le cadre du système fédéral canadien, l'administration de la justice est un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le Ministère assiste la [ministre de la Justice](#)^{iv} dans l'exécution de ses responsabilités, qui englobent 53 lois et secteurs du droit fédéral, en assurant un cadre juridique national bilingue et bijuridique, principalement dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris la justice pour les victimes d'actes criminels et la justice pénale pour les jeunes), la justice familiale, l'accès à la justice, le droit applicable aux Autochtones, le droit public et le droit privé international.

Le Ministère appuie également le procureur général dans ses fonctions de premier conseiller juridique de la Couronne, tant dans les activités courantes du gouvernement que dans l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et services pour les Canadiens et Canadiennes. Le Ministère fournit des services de consultation juridique au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux, représente la Couronne dans les contentieux d'affaires civiles et devant les tribunaux administratifs, et rédige des textes législatifs et réglementaires.

Mandat et rôle

Le ministère de la Justice a été officiellement créé en 1868, lorsque le Parlement a adopté la [Loi sur le ministère de la Justice](#)^v, laquelle énonce les rôles et les responsabilités du Ministère, ainsi que ceux du ministre de la Justice et du procureur général du Canada.

Le ministère de la Justice joue trois rôles distincts auprès du gouvernement du Canada. Il agit à titre de :

- ministère stratégique ayant de vastes responsabilités de contrôle de toutes les affaires touchant l'administration de la justice qui sont de ressort fédéral – à ce titre, il cherche à assurer un système de justice canadien équitable, adapté et accessible pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes;
- fournisseur d'une gamme de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative à l'intention des ministères et organismes gouvernementaux; et
- organisme central chargé d'aider le ministre à conseiller le Cabinet sur toutes les questions juridiques.

Le ministère de la Justice compte environ 4 300 employés équivalents temps plein exclusifs. 59 % des employés du ministère de la Justice travaillent dans la région de la capitale nationale. Les autres 41 % assurent une solide présence nationale grâce à un réseau de bureaux régionaux et de bureaux secondaires dans tout le pays.

Plus de la moitié des employés du Ministère sont des avocats. L'autre moitié est constituée d'un vaste éventail de professionnels, notamment des analystes de politique, des parajuristes, des spécialistes des sciences sociales, des gestionnaires de programmes, des spécialistes des communications et du personnel des services administratifs.

Pour obtenir de plus amples renseignements généraux sur le Ministère, veuillez consulter la section « [Renseignements supplémentaires](#) » de ce rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les engagements de la lettre de mandat pris par le Ministère sur le plan organisationnel, veuillez consulter la [lettre de mandat de la ministre](#)^{vi}.

Contexte opérationnel et principaux risques

Contexte opérationnel

Le Ministère exerce ses activités dans un contexte en constante évolution et quelques facteurs clés influent particulièrement sur ses priorités et celles du gouvernement.

Des réalités démographiques continuent d'avoir une incidence sur l'accès à la justice et sur la prestation de programmes par le Ministère. Le Canada compte une population vieillissante, qui vit plus longtemps et qui se caractérise de plus en plus par une diversité culturelle et linguistique. La population autochtone est plus jeune que l'ensemble de la population canadienne et, même si elle représente un segment de plus en plus important de la population nationale, elle est surreprésentée dans le système de justice pénale. La complexité des approches en matière de politique juridique réside dans le recoupement des questions portant sur la race, l'origine ethnique, l'identité de genre, l'éducation et la diversité des soutiens sociaux; c'est pourquoi ces approches doivent être élaborées dans le but de répondre le mieux possible aux besoins des Autochtones. Cet objectif incite les divers ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que d'autres intervenants à collaborer, à se consulter et à former des partenariats de façon plus étroite. Les travaux du Groupe de travail sur les relations constitutionnelles avec les nations autochtones et du Groupe de travail de ministres chargé d'examiner les lois et les politiques liées aux Autochtones sont des exemples de pareille collaboration. De plus, le Secrétariat chargé d'examiner le système de justice pénale a été créé pour donner des conseils à la ministre quant à l'orientation de l'examen du système de justice pénale et pour trouver des façons de réduire la surreprésentation des groupes vulnérables de la population au sein du système de justice pénale.

Les progrès dans les domaines de partage et de la gestion de l'information ont donné lieu à de nouvelles façons de communiquer et de travailler, mais ils ont créé, par le fait même des demandes et des pressions supplémentaires. Le Ministère poursuit la mise en œuvre de la Stratégie Information à Justice, y compris la mise en place d'un espace de travail numérique et d'autres innovations technologiques pour transformer les pratiques de travail actuelles au sein de toute l'organisation. Justice continue d'adopter de nouvelles technologies tout en étant mieux préparée à réagir aux menaces à la vie privée et à la sécurité de l'information.

Les Canadiens et Canadiennes s'attendent désormais à avoir accès aux services du gouvernement et à des renseignements 24 heures par jour et sept jours par semaine, par une multitude de canaux de communication, dont les médias sociaux. Pour satisfaire à cette demande, le Ministère a poursuivi la mise en place d'un environnement d'information ouvert par défaut et basé sur des approches numériques d'abord pour le partage d'information et d'intégration numérique, offrant du contenu intégré sur les services du Ministère par de nombreux canaux dans le but de répondre au vaste éventail des besoins de renseignements du public. Parmi les exemples de ces canaux se trouvent les nouvelles sections web sur les projets de loi qui contiennent une architecture d'information facile à utiliser, du contenu en langage clair, des déclarations concernant la Charte, des infographies, des liens vers les médias sociaux ainsi que des diffusions sur Periscope et Facebook concernant des événements ministériels.

Les questions en matière de politique juridique complexes comme l'aide médicale à mourir, la légalisation du cannabis, la réponse à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, la

protection des droits et libertés ou la libéralisation du commerce, exigent un cheminement législatif plus rapide qui doit aussi prévoir la consultation des intervenants et l'élaboration attentive de positions juridiques qui régleront le mieux possible ces questions. Le Ministère continue d'améliorer ses façons de faire en consultant les organisations clientes, en intervenant tôt dans le processus d'élaboration des politiques, des règlements ou des lois, et en retenant les services de divers professionnels, dont des parajuristes. En 2016-2017, Justice a continué de s'adapter à son environnement opérationnel et a amélioré la gestion des besoins en services juridiques en élargissant les services du Centre du droit du travail et de l'emploi et en créant le Centre d'expertise du droit de l'approvisionnement.

En 2016-2017, le Ministère a contribué à faire progresser les droits de la personne à l'échelle internationale en offrant des conseils sur les politiques et des services juridiques pour la négociation de normes, de conventions et de traités internationaux, pour l'élaboration de programmes de collaboration juridique et la prestation de soutien technique juridique aux pays étrangers cherchant à réformer leur système de justice. Ce travail a contribué à la promotion de la démocratie, au respect des droits de la personne, à une gouvernance efficace et à la sécurité internationale.

Principaux risques

La rapidité avec laquelle de nouveaux enjeux stratégiques surviennent ou évoluent constitue une source constante d'incertitude et présente des défis sur le plan de l'adoption en temps opportun de politiques et de programmes pour y répondre. De plus, tel que mentionné dans la description du contexte opérationnel, la vaste portée des enjeux juridiques et le caractère du système de justice canadien à plusieurs niveaux exigent la participation et la collaboration de nombreux partenaires et intervenants, y compris les provinces et les territoires, d'autres ministères fédéraux, des organismes non gouvernementaux, des collectivités intéressées et des institutions internationales. La nécessité d'équilibrer les attentes et les intérêts peut parfois compromettre ces partenariats.

Pour gérer ces risques existants, le Ministère a continué de suivre les nouvelles tendances afin d'éclairer sa planification prospective et de maintenir sa capacité de réaction stratégique. Cela implique notamment d'organiser des séances de planification périodiques axées sur les politiques. Le Ministère a également poursuivi ses activités de planification de la relève et de gestion des connaissances afin d'inculquer les connaissances, les aptitudes et les compétences requises pour naviguer dans cet environnement opérationnel.

La responsabilité qui incombe au Ministère de fournir au gouvernement fédéral des services juridiques efficaces et viables financièrement constitue également un sujet de préoccupation constant. Cette responsabilité comprend toujours un certain niveau d'incertitude puisque le travail juridique est de plus en plus complexe et multisectoriel, et que la pratique du droit n'est pas statique. Qui plus est, la charge de travail du Ministère est fortement influencée par les activités et les décisions des organisations clientes, lesquelles partagent la gestion des risques juridiques. Plus précisément, la demande de services juridiques peut évoluer en fonction des priorités établies par les clients, de leur degré de tolérance au risque juridique et du moment qu'ils choisiront pour faire participer le ministère de la Justice. Il est de plus en plus difficile de répondre à ces changements en matière de besoins juridiques, alors que les ministères essaient de contenir les dépenses liées aux services juridiques.

Pour contrer cette incertitude fondamentale, le Ministère a continué de se concentrer sur la planification concertée avec les clients, y compris l'échange d'information sur la gestion efficace des risques juridiques, les facteurs déclencheurs et les coûts des services juridiques et le rôle adéquat des avocats-conseils. Ce travail s'est basé sur les données de l'Examen des services juridiques (ESJ) qui avait été entrepris pour déterminer comment gérer la demande de services juridiques et pour assurer la viabilité financière à long terme de ces services. Les mesures découlant de l'Examen des services juridiques, qui ont été approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor en juin 2014, ont contribué grandement à l'efficacité du Ministère. Elles ont porté principalement sur la redéfinition des services juridiques, l'établissement de partenariats avec les clients et la rationalisation du fonctionnement opérationnel.

Principaux risques

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du Ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles
<p>Réactivité aux priorités stratégiques nouvelles et émergentes.</p> <p>Il y a un risque que la vaste portée et la grande complexité du système de justice engendrent des défis continus pour l'élaboration de politiques et de programmes en temps opportun. <i>(Risque existant)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un dialogue étroit avec les partenaires et les intervenants (p. ex. au moyen de consultations ciblées ou publiques). • Continuer de surveiller, d'étudier et d'analyser les tendances émergentes pour éclairer une planification prospective. • Organiser des séances périodiques de planification ministérielle afin de promouvoir le partage d'information et la prise en considération coordonnée d'enjeux stratégiques clés. • Continuer à préparer la relève par la gestion des connaissances et le perfectionnement 	<p>Programme 1.1 – Gouvernance du cadre juridique canadien</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'engager à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones. • Collaborer avec d'autres ministères et mettre en œuvre rapidement les engagements de la lettre de mandat. • Revoir le système de justice pénale. • Veiller à ce que les droits et les renseignements personnels des Canadiens et Canadiennes soient respectés. • Légaliser et réglementer le cannabis. • Apporter des modifications au cadre juridique gouvernant la lutte contre le terrorisme.

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du Ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles
	<p>professionnel et en matière de leadership.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer le Secrétariat chargé d'examiner le système de justice pénale et consulter la population canadienne pour faire valider les orientations des politiques et pour tirer des leçons des pratiques novatrices. 		
<p>Maintenir les partenariats nécessaires à l'élaboration et à la prestation de politiques et de programmes.</p> <p>Il y a un risque que les relations avec les partenaires et les intervenants essentiels du système de justice puissent s'affaiblir si elles ne sont pas entretenues activement. <i>(Risque existant)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître le recours au dialogue et à la collaboration avec les provinces et territoires, y compris avec les ministres et les sous-ministres. • Maintenir et renforcer les relations avec les principaux partenaires (p. ex. le Groupe de travail sur les relations constitutionnelles avec les nations autochtones et le Groupe de travail de ministres chargé d'examiner les lois et les politiques liées aux Autochtones). • Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de mobilisation des intervenants pour l'élaboration de politiques et le 	<p>Programme 1.1 – Gouvernance du cadre juridique canadien</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'engager à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones. • Revoir le système de justice pénale. • Réduire la surreprésentation des Autochtones. • Collaborer avec d'autres ministères pour mettre en œuvre les mesures législatives sur : l'aide médicale à mourir; la légalisation et la réglementation de la cannabis; et l'élaboration et la mise en application d'un cadre national de réconciliation en fonction de la Commission de vérité et réconciliation.

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du Ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles
	<p>financement de programmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> Continuer de mettre à profit le secrétariat et d'autres ressources pour le Comité d'action national sur l'accès à la justice en matière civile et familiale. Continuer de chercher des plateformes novatrices de collaboration. 		
<p>Répondre à l'évolution de la demande de services juridiques.</p> <p>Il y a un risque que les changements imprévus du volume ou de la nature des demandes de services juridiques, ainsi que les changements au titre de la gestion de la pratique du droit, pourraient avoir une incidence sur la capacité du Ministère de fournir des services efficaces et financièrement viables. <i>(Risque existant)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec les ministères et les organismes clients, incluant une planification commune pour satisfaire aux priorités du gouvernement et gérer les risques juridiques de façon rentable. Continuer d'améliorer le processus de recouvrement des coûts. Améliorer le modèle de prestation de services du Ministère grâce à l'innovation et à l'amélioration continue des pratiques ministérielles. 	<p>Programme 2.1 – Programme des services juridiques au gouvernement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Apporter des modifications au cadre juridique gouvernant la lutte contre le terrorisme. Mettre en œuvre les mesures législatives du projet de loi C-14 sur l'aide médicale à mourir. Légaliser et réglementer la cannabis. Moderniser la Stratégie de cybersécurité du Canada. Revoir le système de justice pénale. Revoir les relations de nation à nation entre le Canada et les peuples autochtones, et favoriser la réconciliation. Favoriser le développement économique des Autochtones.

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du Ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles
			<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'Agence du revenu du Canada dans son engagement à lutter contre l'évasion et l'évitement fiscaux. • Offrir des conseils juridiques et stratégiques dans les domaines de la vie privée et de l'accès à l'information. • Réviser la stratégie sur les litiges du gouvernement en collaborant avec les ministères clients pour établir des positions à prendre lors de litiges.

Résultats : ce que nous avons accompli

Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible

Le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer que le système de justice canadien soit équitable, adapté et accessible. Ce résultat stratégique est une responsabilité partagée par de nombreux intervenants, y compris le Parlement, la magistrature, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, une vaste gamme d'organisations non gouvernementales et d'intervenants et, ultimement, tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Programme 1.1 : Gestions responsable du cadre juridique canadien

Description

Le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer l'application d'un cadre juridique national bijuridique et bilingue en ce qui a trait à l'administration de la justice, cadre qui contribue à ce que le Canada soit une société juste et sécuritaire et à ce que la population canadienne ait confiance dans le système de justice du pays. Le Ministère élabore et met à l'essai des approches novatrices visant à renforcer le cadre juridique dans les domaines suivants : le droit pénal, le système de justice pénale pour les jeunes, la détermination de la peine, les langues officielles, le mariage et le divorce, l'accès au système de justice, le bijuridisme, les droits de la personne, le respect de la vie privée, l'accès à l'information et la justice applicable aux Autochtones. De plus, compte tenu de l'intérêt commun du gouvernement fédéral en ce qui a trait au système de justice durable, le Ministère encourage et facilite le dialogue continu avec les provinces et les territoires dans les domaines de compétence partagée et fournit un financement pour la prestation des programmes qui appuient directement les objectifs stratégiques fédéraux.

Résultats

En 2016-2017, le Ministère a consacré 409 973 313 \$ et 256 ETP au programme de Gestion responsable du cadre juridique canadien. Ces ressources ont été affectées aux activités visant trois priorités organisationnelles : renouvellement de la relation avec les peuples autochtones, droit pénal et droit public. En consultant les divers partenaires et intervenants, en collaborant avec eux et en coordonnant ses travaux avec les leurs, le Ministère a poursuivi ses efforts visant à faire avancer les priorités du gouvernement, comme énoncé dans la lettre de mandat de la ministre. Ces priorités comprenaient : l'examen du système de justice pénale, la légalisation et la réglementation stricte du cannabis ainsi que la restriction de l'accès au cannabis, l'aide médicale à mourir, la réforme du droit pénal, le renforcement de la sécurité des Canadiens et des Canadiennes ainsi qu'une meilleure protection de leurs droits, les modifications à apporter à la protection des immigrants et des réfugiés dans le respect de la tradition humanitaire du Canada, et l'appui des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Renouvellement de la relation avec les peuples autochtones

Le Ministère a continué de faire progresser le renouveler de la relation de nation à nation entre le Canada et les peuples autochtones fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

Le Ministère a travaillé de concert avec des partenaires provinciaux et territoriaux pour que les représentants autochtones participent aux discussions fédérales-provinciales-territoriales (FPT), et a continué de coprésider le Groupe de travail FPT sur la justice applicable aux Autochtones pour discuter des enjeux de justice autochtone, incluant la réconciliation et la violence envers les femmes et les filles autochtones.

Il convient également de souligner les travaux du Ministère au sein du Groupe de travail sur les relations constitutionnelles avec les nations autochtones, lesquels ont permis, avec la collaboration d'autres services du Ministère, de développer une théorie juridique qui sous-tend le renouvellement de la relation et qui soutient la mise en œuvre des [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#)^{vii}, ainsi que de la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)^{viii} (DNUDPA) à la lumière de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Tout particulièrement, le Ministère a :

- jeté les bases de la vision du gouvernement en vue de renouveler la relation avec les peuples autochtones;
- appuyé la ministre de la Justice dans son travail avec ses collègues du Cabinet et dans son rôle de présidente du Groupe de travail de ministres chargé d'examiner les lois et les politiques liées aux Autochtones en transformant la vision en un renouvellement des politiques et des orientations à travers le gouvernement; et
- jeté les fondements pour l'élaboration, grâce au Groupe de travail, du Secrétariat chargé d'examiner les lois et les politiques du ministère de la Justice.

Le Ministère a aussi continué d'appuyer diverses initiatives existantes, y compris la Stratégie fédérale d'aide aux victimes, qui vise à permettre aux victimes et aux survivants d'actes criminels de se faire entendre plus efficacement dans le système de justice pénale. Justice a continué de collaborer avec Affaires autochtones et du Nord Canada et avec Condition féminine Canada pour mettre en œuvre la deuxième année du [Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones](#)^{ix} pour améliorer l'accès à des ressources spécialisées, y compris des services d'aide aux victimes pour les victimes autochtones et survivants autochtones d'actes criminels.

Droit criminel

Dans le but de veiller à ce que la législation respecte les normes les plus élevées en matière d'équité, de justice et de respect de la primauté du droit, le Ministère a soutenu plusieurs initiatives, visant notamment à réviser le système de justice pénale, à diriger un processus de réponse aux demandes d'aide médicale à mourir à la Cour suprême du Canada et à travailler à mettre en place un processus qui mènera à la légalisation et à la réglementation du cannabis.

Le Ministère a créé le Secrétariat chargé d'examiner le système de justice pénale dédié à examiner le système de justice pénale et à appuyer la mobilisation, la coordination et la transparence des travaux ainsi que le suivi des progrès. Le Secrétariat est fonctionnel depuis avril 2016 et il a fourni des conseils à la ministre quant à l'orientation que doit prendre l'examen du système de justice pénale, en plus d'avoir mis sur pied un programme de mobilisation auprès des partenaires provinciaux et territoriaux, des intervenants et du public. Les consultations publiques ont été faites par l'entremise d'une plateforme/portail d'information au public grâce à laquelle les progrès réalisés vers l'accomplissement du mandat peuvent être suivis, l'information peut être reçue et les commentaires transmis directement au Secrétariat.

De plus, un groupe de travail sur les données et mesures, dirigé par la sous-ministre, a été créé et il a pour mandat de trouver des façons de réduire la surreprésentation des groupes vulnérables de la population au sein du système de justice pénale. Dans le cadre de ces efforts, le Secrétariat s'est penché sur la faisabilité d'établir un cadre de mesure multidimensionnel.

En ce qui concerne l'aide médicale à mourir, le projet de loi C-14 a reçu la sanction royale le 17 juin 2016. Il prévoit des règles claires quant à l'admissibilité, aux garanties à respecter concernant l'aide médicale à mourir; et il crée un régime de surveillance. La ministre de la Justice et la ministre de la Santé ont annoncé le 13 décembre 2016 que des examens indépendants sur l'aide médicale à mourir seront menés par le Conseil des académies canadiennes (CAC) pour se pencher sur trois types de demandes particulièrement complexes qui ont été retenus pour étude et examen approfondis. Ces cas impliquent des mineurs matures, des demandes anticipées et des demandes où la maladie mentale est le seul problème médical sous-jacent. En réalisant ces examens, le CAC compilera et évaluera l'information et les preuves recueillies pour guider les discussions stratégiques en cours qui portent sur les enjeux que soulèvent ces trois circonstances particulières pour l'aide médicale à mourir. Ces examens seront rendus publics en décembre 2018.

D'autres projets de loi déposés pour appuyer les engagements du mandat de la ministre sont les suivants : projet de loi C-28, Loi modifiant le Code criminel (sur amende compensatoire); projet de loi C-32, Loi relative à l'abrogation de l'article 159 du Code criminel; projet de loi C-39, Loi modifiant le Code criminel (dispositions inconstitutionnelles) et d'autres lois en conséquence.

Droit public

Dans le cadre de diverses initiatives, le Ministère a élaboré des politiques de droit public dans le but de renforcer l'engagement pris par le gouvernement de faire respecter la Constitution canadienne et la primauté du droit, et de promouvoir les intérêts juridiques et politiques du gouvernement à l'échelle nationale et internationale.

Justice a appuyé de façon continue la ministre de manière à ce que le gouvernement déploie tous les efforts possibles pour respecter la Charte. Parmi ces efforts figure l'initiative novatrice de mettre à l'essai des énoncés concernant la Charte dans les projets de loi du ministère de la Justice visant à mieux informer le Parlement et le public quant à l'incidence des projets de loi sur les droits et libertés garantis par la Charte. Six déclarations concernant la Charte ont été déposées en 2016-2017.

Le Ministère a appuyé le gouvernement dans la mise en place d'un nouveau processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada, annoncé en août 2016, qui se veut plus ouvert, plus inclusif, plus indépendant, plus responsable et fondé sur un processus de demande ouvert. Ceci inclut un comité consultatif indépendant qui soumet une liste de candidats retenus au premier ministre établie à partir de critères d'évaluation qui sont rendus publics. Ce nouveau processus assure une magistrature solide, indépendante, méritoire et diversifiée, ainsi qu'un appareil judiciaire équitable, efficace et accessible qui répond aux besoins de la population canadienne. Ce nouveau processus de nomination a mené à la nomination du juge Malcolm Rowe à la fin du mois d'octobre 2016. À la fois le processus et la nomination elle-même ont été bien accueillis, réaffirmant du même souffle l'engagement pris par le gouvernement de renforcer le processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada et de s'assurer que les nouveaux juges ont atteint un niveau de bilinguisme fonctionnel.

En juin 2016, le Ministère a publié un document de consultation sur la réforme du processus disciplinaire de la magistrature fédérale, à laquelle ont participé divers intervenants clés. Des propositions de réforme ont été élaborées et d'autres discussions avec les intervenants ont eu lieu par la suite. Les réformes proposées visent à renforcer la confiance du public dans la magistrature en rendant le processus disciplinaire plus juste, plus rapide, plus responsable, plus transparent et plus économe, tout en respectant l'indépendance judiciaire. En outre, la ministre a annoncé dans le cadre du budget de 2017, après avoir reçu en 2016 le rapport de la Commission d'examen de la rémunération des juges de 2015, son intention d'apporter des modifications législatives en vue de revoir la rémunération des juges dans le respect de l'indépendance judiciaire.

Les bases initiales étaient jetées pour élargir le ressort des tribunaux unifiés de la famille (TUF), entre autre, sondant en avril 2016 l'intérêt des juridictions provinciales et territoriales à y participer. Le ministère de la Justice a par la suite collaboré avec les juridictions intéressées pour commencer à élaborer leurs propositions. Le Ministère s'est aussi entretenu avec les organismes centraux pour clarifier les paramètres de l'initiative en vue de lancer une demande formelle de propositions détaillées au printemps 2017. Justice a aussi rencontré des groupes intéressés et a fait des présentations aux publics pertinents dans le cadre de son engagement soutenu. La création des TUF dépend de la volonté des partenaires provinciaux et territoriaux, laquelle dépend des conditions de participation. Parmi les défis à relever pour élargir les TUF, citons le manque de rapidité dans la prise de décisions qui pourrait nuire à l'adhésion des juridictions, en plus de retarder ou de freiner l'exécution de l'engagement. Un autre défi réside dans le fait que le nombre de juges demandés par les TUF pourrait excéder le financement fédéral disponible.

Dans le domaine des politiques en matière des droits de la personne, le Ministère a appuyé la ministre dans sa responsabilité des politiques en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Ceci a inclus, tenir l'engagement pris par le gouvernement de renforcer les protections juridiques des personnes canadiennes transgenres ou au genre divers contre toute discrimination ou crimes haineux aux termes du [projet de loi C-16^x](#), introduit en mai 2016.

Le Ministère a travaillé avec les fonctionnaires de Patrimoine canadien au niveau juridique et des politiques pour actualiser le Programme de contestation judiciaire; cette modernisation a été annoncée publiquement en février 2017. De plus, le Ministère a déployé des efforts pour sensibiliser la population à la Charte canadienne des droits et libertés grâce à une campagne sur les médias sociaux à l'occasion du 35^e anniversaire de la Charte.

Le ministère de la Justice a offert son soutien au niveau des politiques pour l'examen par le gouvernement de la Loi sur l'accès à l'information, y compris l'engagement d'appliquer la loi de façon appropriée aux entités administratives qui appuient les tribunaux fédéraux. En mars 2016, le Ministère a consulté le Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada, le Service administratif des tribunaux judiciaires, le Commissariat à la magistrature fédérale Canada et le Conseil canadien de la magistrature pour entamer des discussions sur la façon de respecter cet engagement. Le Ministère a en outre continué d'offrir de l'aide pour la protection des renseignements personnels dans le secteur public, y compris l'examen de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Le Ministère fait la promotion de la progression et de la vitalité des langues officielles dans les communautés en situation minoritaire conformément à la Partie VII de la Loi sur les langues officielles. Le premier Plan d'action quinquennal intégré en matière de langues officielles, dont

l'adoption est prévue en 2017, a également été élaboré grâce à l'expertise politique et juridique du Ministère.

Évaluations

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère a continué de faciliter l'accessibilité du système de justice en permettant aux citoyens canadiens d'obtenir de l'aide et de l'information juridique afin de pouvoir résoudre leurs problèmes juridiques, que ce soit dans le système de justice officiel ou par d'autres mécanismes de règlement. Justice a réalisé une série d'évaluations dans le cadre de ses efforts visant à maximiser l'efficacité et l'efficience des programmes et fonctions du Ministère. Voici les renseignements sur ces évaluations :

- Le Ministère a collaboré avec des partenaires horizontaux pour appuyer la mise en œuvre des recommandations de l'[évaluation du programme des avocats spéciaux](#)^{xi} dans le cadre de l'initiative de la section 9 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR). Différentes options ont été explorées dans le but de diversifier la portée des ressources et l'aide qu'il fournit aux avocats spéciaux au sein du cadre législatif actuel.
- Le Ministère a réalisé une [évaluation du Programme d'aide juridique](#)^{xii}; ce programme favorise l'accès à la justice en contribuant à une partie des coûts liés à la prestation des services d'aide juridique aux personnes économiquement défavorisées ou autrement vulnérables qui font face à des accusations criminelles graves. L'évaluation comportait des études de cas qui recensaient plusieurs pratiques prometteuses et méthodes de prestation de services novatrices. Elle a confirmé le besoin permanent du Programme d'aide juridique.
- L'[évaluation de l'Initiative de justice pour les jeunes \(IJJ\)](#)^{xiii} a confirmé la pertinence et l'efficacité toujours actuelles de l'IJJ en tant que ressource permettant aux provinces et territoires d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et services en conformité avec la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et les objectifs de l'IJJ. Les provinces et territoires sont encouragés à jouer un rôle prépondérant pour régler les questions en matière de justice pour adolescents de façon novatrice et coordonnée à mesure qu'elles surviennent. Les recommandations tirées de l'évaluation ont été mises en œuvre par le Ministère.
- L'[évaluation de la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones](#)^{xiv} (désormais appelée « Programme de justice autochtone ») a révélé que la Stratégie offre une solution de rechange économiques par rapport au système de justice traditionnel. Par exemple, en 2014-2015, les économies annuelles immédiates et futures pour le système de justice était d'environ 20,5 millions de dollars avec la réduction des taux de récidive après la participation à un programme de justice communautaire au cours de cette année-là. De plus, une étude sur la récidive a révélé que le taux de récidive des personnes qui ont suivi un programme de justice communautaire est beaucoup plus faible que celui des personnes qui n'ont pas pris part à un tel programme. Plus précisément, 70 % des participants au programme n'avaient commis aucune récidive huit ans après leur participation, contre 53 % de ceux qui n'y avaient pas participé.

Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2014-2015
Les lois et les politiques en matière de justice favorisent un système de justice canadien équitable, adapté et accessible.	Le classement international du Canada quant à l'équité du système de justice.	10 ^e ¹	Mars 2017	12 ^e	11 ^e	15 ^e

¹ La cible de rendement du Ministère est d'atteindre le dixième rang ou mieux pour le Canada dans un classement international (source : World Competitiveness Yearbook).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses de 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart de 2016-2017 (réel moins prévu)
400 491 696	400 491 696	420 670 448	409 973 313	9 481 617*

* L'écart entre les dépenses réelles et prévues s'explique principalement par la réception de financement par le processus de budget supplémentaire des dépenses de 2016-2017 ([Budget supplémentaire des dépenses^{xv}](#)).

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'ETP prévus 2016-2017	Nombre d'ETP réels 2016-2017	Écart de 2016-2017 (réel moins prévu)
258	256	-2

Les renseignements sur les programmes de niveau inférieur du ministère de la Justice sont disponibles sur le [site Web du Ministère^{xvi}](#) et dans l'[InfoBase du SCT^{xvii}](#).

Programme 1.2 : Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Description

Le [Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels](#)^{xviii} (BOFVAC) a été créé pour donner aux victimes d'actes criminels une voix au niveau fédéral et pour s'assurer que le gouvernement fédéral respecte ses engagements envers les victimes. Le Bureau fournit de l'information directe ainsi que des services d'aiguillage et d'examen des plaintes- à ses principaux clients: les victimes, les membres des familles des victimes ou leurs représentants, les organismes d'aide aux victimes et d'autres intervenants. Le Bureau contribue également à sensibiliser davantage tous les employés du système de justice pénale et d'organismes d'aide aux victimes- aux problèmes systémiques, et il fournit des recommandations à ce sujet et des avis au gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la ministre de la Justice. Pour remplir son mandat, le Bureau favorise l'accès des victimes aux programmes et services fédéraux existants qui s'adressent à elles; il traite les plaintes des victimes à l'égard du respect des dispositions de la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#);^{xix} il fait connaître les besoins et préoccupations des victimes et les lois applicables qui profitent aux victimes d'actes criminels, y compris la Charte canadienne des droits des victimes et les principes énoncés dans la Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité; il cerne et examine les nouveaux enjeux et les problèmes systémiques qui ont des conséquences négatives pour les victimes d'actes criminels; et il facilite l'accès des victimes aux programmes et aux services fédéraux existants en leur fournissant de l'information et des services d'aiguillage. L'Ombudsman relève directement de la ministre de la Justice, ce qui signifie donc que le Bureau ne relève pas du cadre de gouvernance du Ministère.

Résultats

Puisque le BOFVAC est exclus du cadre de gouvernance du Ministère, les renseignements concernant les activités menées en 2016-2017 sont donnés dans le rapport annuel 2016-2017 du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels. Pour de plus amples renseignements au sujet des activités de 2016-2017, veuillez consulter le [site web](#)^{xx} du BOFVAC.

Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017
Les victimes d'actes criminels ont accès à de l'information sur leurs droits et sur les services et programmes fédéraux à leur disposition et/ou ont accès à un processus d'examen des plaintes.	Pourcentage d'augmentation des communications des clients avec le BOFVAC par rapport à l'année précédente.	2	Mars 2017	Veuillez consulter le site web du BOFVAC.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017
concernant des programmes, services, lois ou politiques du gouvernement fédéral visant les victimes d'actes criminels.				
Les ministères et organismes fédéraux ainsi que d'autres intervenants reçoivent des recommandations du BOFVAC sur la manière d'apporter des changements en faveur des victimes d'actes criminels.	Pourcentage de recommandations du BOFVAC soumise et reconnues ou mises en œuvre.	100	Mars 2017	Veillez consulter le site web du BOFVAC.
Les intervenants ont accès à des renseignements exacts et pertinents sur le BOFVAC et ses activités.	Pourcentage de tous les intervenants clés sélectionnés- à l'avance avec qui le BOFVAC communique chaque année.	100	Mars 2017	Veillez consulter le site web du BOFVAC.
	Pourcentage d'augmentation des visites sur le site Web du BOFVAC par rapport à l'année précédente.	5	Mars 2017	Veillez consulter le site web du BOFVAC.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses de 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorizations utilisées) 2016-2017	Écart de 2016-2017 (réel moins prévu)
1 324 227	1 324 227	1 338 475	1 008 746	-315 481

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'ETP prévus 2016-2017	Nombre d'ETP réels 2016-2017	Écart de 2016-2017 (réel moins prévu)
10	9	-1

Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité

En vertu de la [Loi sur le ministère de la Justice](#),^{xxi} le ministre de la Justice et procureur général du Canada offre des services juridiques de haute qualité au gouvernement fédéral, ainsi qu'à ses ministères et organismes. En vertu de l'article 4 de la Loi, le Ministre est désigné juriconsulte du [Conseil privé de Sa Majesté](#)^{xxii} et veille au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques. Le paragraphe 4.1 de la Loi impose au ministre d'examiner tous les projets de loi soumis ou présentés à la Chambre des communes par le gouvernement et, en application de la [Loi sur les textes réglementaires](#),^{xxiii} tous les règlements présentés par le gouvernement, en vue de vérifier si certaines de leurs dispositions sont incompatibles avec la [Charte canadienne des droits et libertés](#).^{xxiv} En outre, en vertu de l'article 5 de la Loi sur le ministère de la Justice, le procureur général est chargé de conseiller les administrateurs des divers ministères au sujet de toutes les questions de droit et de traiter tous les litiges où les ministères ou organismes fédéraux sont parties et qui portent sur des matières de compétence fédérale.

Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement

Description

Le ministère de la Justice offre un ensemble intégré de services de consultation juridique et de contentieux et des services législatifs de haute qualité à la ministre de la Justice et aux ministères et organismes fédéraux pour les aider à répondre aux priorités du gouvernement en matière de politiques et de programmes et à contribuer à la réalisation des objectifs gouvernementaux. Il fournit ces services par les moyens suivants : réseau de services juridiques ministériels détachés dans les ministères et organismes clients, services juridiques spécialisés à l'Administration centrale et réseau de bureaux et de sous-bureaux régionaux rendant des services de consultation juridique et de contentieux aux ministères et organismes fédéraux partout au pays.

Résultats

Grâce au Programme des services juridiques au gouvernement, 198 793 560 \$ et 3 096 ETP ont été affectés aux activités qui soutiennent la prestation de services juridiques de haute qualité au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux. Le Ministère a continué d'aider les ministères et organismes fédéraux à réaliser leur programme législatif dans les domaines des affaires économiques, sociales, internationales et gouvernementales.

Affaires économiques

Dans le domaine des affaires économiques, le Ministère a fourni des services juridiques pour aider à mettre en œuvre des initiatives visant à investir dans le Canada et la population canadienne de façon efficace et financièrement responsable, de sorte que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes puissent profiter d'une économie en plein essor. Ces initiatives comportaient des investissements majeurs dans les infrastructures ainsi que des efforts visant à éliminer les obstacles au commerce intérieur, aux investissements et à la mobilité des travailleurs entre les provinces et territoires du pays en vertu de l'Accord de libre-échange canadien. Le ministère de la Justice a contribué à la rédaction de modifications au Règlement sur les effluents des mines de métaux pour régler la question des mines de diamants, de deux lois d'exécution du budget (projet de loi C-15 et projet de loi C-29) et du projet de loi C-23 sur la Loi sur le

précontrôle visant à faciliter le mouvement des personnes et des biens entre le Canada et les États-Unis.

Dans l'objectif de faire avancer la priorité du gouvernement visant la réconciliation avec les peuples autochtones, le Ministère a offert des services juridiques concernant le développement économique des peuples autochtones par diverses initiatives, y compris le [Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones](#)^{xxv} et des priorités concernant les terres autochtones. Justice a apporté son soutien lors de la négociation d'accords de règlement conformément à la Politique sur les revendications particulières, aidant Affaires autochtones et du Nord Canada à obtenir les pouvoirs nécessaires pour modifier l'approche d'évaluation des revendications particulières de façon à ce qu'elle reflète mieux les principes de gestion des risques et qu'un plus grand nombre de revendications soient admissibles à la négociation. Ce soutien s'est traduit par des avis juridiques concernant 33 revendications particulières, une revendication spéciale déposée par un groupe autochtone qui n'est pas actuellement reconnu comme étant une Première Nation, et par la représentation du gouvernement du Canada devant le Tribunal des revendications particulières. Le ministère de la Justice a également fourni des avis et son expertise juridiques en vue de la mise en œuvre de la nouvelle [Directive du cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes](#)^{xxvi} et du renouvellement de la Politique sur les revendications territoriales globales. La collaboration avec de multiples ministères s'est poursuivie dans les domaines de l'exploitation des ressources et des projets d'exploitation majeure des sables bitumineux, de gazoduc et d'extraction minière dans le Nord. Le Ministère a fourni des avis juridiques, politiques et stratégiques pour la négociation du transfert des responsabilités au Nunavut, la mise en œuvre de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest, l'élaboration d'un nouveau programme Nutrition Nord Canada, l'administration des terres et des eaux, le nettoyage de sites contaminés, et la réforme législative.

Affaires sociales

Dans le domaine des affaires sociales, le Ministère a collaboré avec Santé Canada pour faire adopter le projet de loi C--14, la Loi sur l'aide médicale à mourir, qui a reçu la sanction royale le 17 juin 2016. Concernant la légalisation et la réglementation du cannabis, le ministère de la Justice, en collaboration avec Santé Canada et Sécurité publique Canada, s'est concentré sur l'élaboration de nouveaux régimes pour la légalisation, la réglementation et la restriction de l'accès au cannabis à des fins non médicales afin de protéger les jeunes et d'empêcher les membres du crime organisé de faire des profits.

En ce qui concerne la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, le Ministère a fourni des services pour l'élaboration d'une stratégie de règlement pour d'autres réclamations concernant l'enfance des Autochtones. De plus, le ministère de la Justice a contribué à la rédaction d'autres lois telles que la loi sur l'éducation des Premières Nations, la Loi sur la gestion des terres des premières nations et la Loi sur la gestion financière des premières nations. Dans le but de faire progresser le projet de réconciliation du gouvernement, le Ministère a organisé, en janvier 2017, un atelier de deux jours sur les traditions juridiques des Autochtones qui faisait la promotion de la sensibilisation à la diversité et du multiculturalisme.

Le Ministère a aidé la ministre à revoir et à repenser la stratégie de règlement du gouvernement du Canada en misant sur trois principaux sujets : le respect de la Charte canadienne des droits et libertés, la reconnaissance des droits des peuples autochtones et une prise de décisions conforme

aux priorités du gouvernement et aux valeurs canadiennes. Une analyse juridique a examiné les conséquences de cette nouvelle stratégie du point de vue de la législation et des politiques publiques, soit au-delà des affaires particulières qui se trouvent devant les tribunaux. De concert avec divers ministères et organismes fédéraux, le ministère de la Justice a ordonné que les litiges mettant en cause les peuples autochtones se déroulent de façon respectueuse compte tenu de la relation importante entre la Couronne et les peuples autochtones. Les efforts consentis visant à faire des admissions autant que possible, que ce soit des admissions de fait ou des admissions qui sont pertinentes à l'établissement de droits ou de titres autochtones, constitue un exemple de ce changement d'approche. Ce changement a contribué à circonscrire enjeux des litiges et démontre toute l'importance qu'accorde le Canada au respect des droits autochtones et à leur reconnaissance. De plus, le ministère de la Justice a demandé à ses avocats plaidants de collaborer étroitement avec leurs clients des ministères pour explorer des possibilités de réconciliation tant dans le processus de litige que dans des tribunes extrajudiciaires. Par conséquent, le Canada s'engage à mener des négociations de règlement de bonne foi concernant certains de ses litiges les plus anciens et les plus complexes avec les peuples autochtones.

Affaires internationales

Dans le domaine des affaires internationales, le travail du Ministère a contribué à des initiatives luttant contre le crime, le terrorisme, la fraude fiscale et l'évitement fiscal, de même que pour l'extradition et l'aide juridique réciproque. Le Ministère a fourni des services juridiques pour appuyer les réformes des régimes de sanctions économiques du Canada contre la Corée du Nord, l'Ukraine et la Russie et les programmes visant à assurer la sécurité des citoyens, et pour défendre sa souveraineté. De plus, le Ministère a joué un rôle de premier plan dans le domaine du commerce international par le dépôt du projet de loi C-30 [Loi de mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne](#)^{xxvii}; le projet de loi C-31 [Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine](#)^{xxviii}; et dans la préparation des négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain. À l'Organisation mondiale du commerce, le Canada a réussi à contester des mesures concernant la pâte pour transformation chimique imposées par la Chine. Le ministère de la Justice a aussi continué de mener des activités en droit international privé, y compris des négociations, des mises en œuvre et la mise en application d'instruments du droit international privé en collaboration avec ses homologues provinciaux et territoriaux.

Aussi dans le domaine des affaires internationales, le Ministère a joué un rôle important dans l'avancement de travaux visant à donner un nouveau souffle à la diplomatie canadienne et au leadership du pays concernant de grandes questions internationales (diversité, droits de la personne, droits de femmes, droits des réfugiés, etc.), notamment en collaboration avec Affaires mondiales Canada dans le cadre d'activités faisant la promotion de l'égalité des genres, de la lutte contre la violence faite aux femmes et l'égalité en faveur de la communauté LGBTQ2. Le ministère de la Justice a également offert son appui pour la présentation des rapports du Canada aux Nations Unies portant sur les droits des femmes et sur les droits des personnes handicapées et a permis l'avancement des travaux pour une ratification potentielle par le Canada d'autres traités en matière des droits de la personne.

Affaires gouvernementales

Le Ministère s'est aussi impliqué dans les initiatives dans le domaine des affaires gouvernementales, comme des modifications aux lois et aux règlements sur les régimes de

pension privés et publics. Des négociations de travail fructueuses ont notamment permis la renégociation de conventions collectives dans la fonction publique. Le Ministère a aussi géré les enjeux et les risques juridiques pour les clients, notamment par la préparation du budget fédéral 2017 et la surveillance des institutions financières sous réglementation fédérale. Le Ministère a surtout donné des avis sur la mise en œuvre de l'initiative de conformité fondée sur les risques et le régime de sanctions administratives pécuniaires, en particulier l'examen et le processus d'appel du gouvernement en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Le Ministère a appuyé le dépôt du projet de loi C-39 qui vise à retirer des dispositions inconstitutionnelles du Code criminel ainsi que le dépôt du projet de loi C-42 sur le bien-être des vétérans. La contribution du ministère de la Justice a été essentielle pour le développement du cadre politique et législatif de la Stratégie de cybersécurité du gouvernement et de sa réforme législative en matière de sécurité nationale, ainsi que pour le dépôt de projet de loi visant la création du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, et pour le dépôt du projet de loi portant sur le précontrôle et les entrées et sorties. De plus, le Ministère a également appuyé la ministre de la Justice et le Comité du Cabinet chargé de la gestion des litiges dans le cadre de la stratégie sur les litiges du gouvernement. Jusqu'à maintenant, il y a eu un certain nombre de règlements de causes, d'abandons d'appels et de causes mises en attente pendant que les parties négociaient. Pour plus de détails sur les progrès réalisés quant à l'examen de la Stratégie sur les litiges du gouvernement du Canada, veuillez consulter la [Rétrospective annuelle sur les litiges 2016](#)^{xxix}.

Le Ministère a joué un rôle de premier plan en assistant les ministères clients dans leur gestion de litiges importants, y compris des litiges concernant la sécurité nationale, l'isolement préventif, des contestations fondées sur la Charte par rapport à des dispositions de la Loi sur le casier judiciaire et de la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, ainsi que le règlement de cas de harcèlement au sein de la GRC. En outre, le ministère de la Justice a déployé des efforts pour permettre l'adoption d'une loi modifiant la Loi sur la citoyenneté.

Le Ministère a défendu la position du gouvernement dans plus de 8 000 dossiers de contentieux en matière d'impôts et a fourni des services juridiques pour appuyer de nouvelles mesures législatives et des modifications aux mesures fiscales pour améliorer l'intégrité du régime fiscal. Ces travaux ont permis de s'assurer que tout le monde paie sa juste part d'impôts et a contribué à la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal. Les services juridiques en matière de législation fiscale ont aussi inclus l'amélioration de la qualité du travail d'enquête visant les fraudeurs criminels de l'impôt, faisant ainsi augmenter la qualité des dossiers portés au Service des poursuites pénales du Canada.

Audits

Un audit des services réglementaires a été réalisé en 2016-2017 par les Services d'audit interne du Ministère. L'audit interne a mené à la formulation des recommandations suivantes :

- que le Ministère tire parti des tribunes existantes au sein du gouvernement pour améliorer l'établissement horizontal des priorités au moyen d'outils et de gabarits permettant de recueillir et de regrouper les renseignements relatifs à l'établissement de priorités concernant les dossiers de réglementation;
- que le Ministère améliore la consultation auprès du Groupe des services consultatifs et du Groupe du bijuridisme; et

- que le Ministère améliore les renseignements collectés sur les services réglementaires aux fins de l'établissement de rapports et de la prise de décisions.

Le Ministère a accepté les recommandations et s'est fixé comme date limite le 28 février 2018 pour prendre des mesures visant à mettre en œuvre la première recommandation. Pour les autres recommandations, le Ministère a fixé la date limite du 31 décembre 2017 pour prendre des mesures, ce qui inclut de discuter avec les organismes centraux et de trouver des pratiques exemplaires.

Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2014-2015
Les ministères et organismes fédéraux reçoivent des services juridiques de haute- qualité .	Taux de satisfaction moyen des clients à l'égard de la qualité globale des services de consultation juridique de contentieux, de rédaction législative et de rédaction réglementaire sur une échelle de 1 à 10-.	8	Novembre 2016	Consultation : 8,5* Contentieux : 8,3* Législation : s.o.** Réglementation : s.o.**	Consultation : 8,4* Contentieux : 8,3* Services législatifs : 8,5* Réglementaire : 8,5*	
	Taux de satisfaction moyen des clients à l'égard du rendement du ministère de la Justice par rapport aux normes de services en matière de prestation de services juridiques sur une échelle de 1 à 10-.	8	Novembre 2016	Réceptivité Accessibilité 8,7* Utilité : 8,4* Respect des échéances : 8,2*	Réceptivité Accessibilité 8,6* Utilité : 8,0* Respect des échéances : 7,9*	
Les intérêts de la Couronne	Pourcentage de dossiers de	70	Avril 2017	80***	81	71,1

sont représentés devant les cours et les tribunaux.	contentieux qui reçoivent un résultat favorable (jugés et réglés).					
---	--	--	--	--	--	--

* Les résultats présentés reflètent la rétroaction recueillie au cours du cycle II du Sondage sur la satisfaction des clients des services juridiques du Ministère de la Justice (2016-2017). Un rapport ministériel final sera terminé à l'automne 2020. Puisque l'Enquête a seulement recommencé en 2016-2017, les résultats du cycle II (2009-2012) sont reflétés pour les années 2014-2015 et 2015-2016.

**Le nombre de répondants était insuffisant pour présenter les résultats de ce service.

*** Tous les litiges réglés sont inclus dans les résultats favorables. Auparavant, il y avait une distinction entre les résultats jugés favorables et les autres. En raison de la clarification de la méthodologie, il y a augmentation des résultats favorables par rapport à l'année précédente.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (réelles moins prévues) 2016-2017
199 619 747	199 619 747	207 124 393	198 793 560	-826 187

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'ETP prévus 2016-2017	Nombre d'ETP réels 2016-2017	Écart (réelles moins prévues) 2016-2017
3 039	3 096	57*

*L'écart entre les ETP réels et les ETP prévus s'explique principalement pour une réaffectation interne des ETP entre les activités.

Des renseignements sur les programmes de niveau inférieur sont disponibles sur le [site Web du ministère de la Justice](#)^{xxx} et dans l'[InfoBase du SCT](#).^{xxxi}

Services internes

Description

On entend par Services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des Services internes du ministère. Les 10 catégories de service sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Résultats

En 2016-2017, le Ministère a consacré 80 043 827 \$ et 950 ETP dans les services internes pour appuyer les deux résultats stratégiques du Ministère. Les initiatives dans le cadre du Programme des services internes ont directement contribué à la gestion responsable des finances du Ministère et à la priorité du Ministère qui consiste à gérer la transformation organisationnelle à l'appui de l'excellence opérationnelle et juridique.

Pour appuyer la [Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail](#)^{xxxiii} et la priorité d'offrir un environnement de travail sain et sécuritaire, le Ministère a fourni aux employés de l'information et un accès à des ressources et à de la formation pour aider leur santé mentale. En date de mars 2017, tous les gestionnaires avaient terminé la formation « L'esprit au travail : la santé mentale et le mieux-être en milieu de travail »; d'autres formations sur la santé mentale ont également été offertes à tous les employés. Le ministère de la Justice s'est également assuré, en offrant de la formation et en envoyant des communications, que tous les employés connaissaient leurs obligations et les comportements attendus en vertu du Code de valeurs et d'éthique du ministère de la Justice. Le Ministère a aussi mis en place des initiatives pour appuyer le professionnalisme et la création d'un milieu de travail respectueux au sein duquel les conflits sont résolus à l'échelon le plus bas.

Dans le but de maintenir un environnement de travail sûr et sécuritaire, Justice a continué d'éduquer et de sensibiliser son personnel en lui offrant des séances de formation telles que des séances de sensibilisation aux intrusions armées. Dans l'objectif de créer un environnement de travail plus novateur, le Ministère a continué de réduire son empreinte d'utilisation des locaux conformément aux [Normes de Milieu de travail 2.0](#)^{xxxiii} du gouvernement du Canada.

L'application du Plan national de gestion des locaux a également appuyé les efforts du Ministère vers l'atteinte de ses objectifs en vertu de la [Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2013-2016](#)^{xxxiv}.

Pour améliorer l'excellence professionnelle et veiller à ce que le personnel ait les bonnes compétences et les bons outils pour réaliser son mandat, le ministère de la Justice a mis sur pied une vision et une stratégie de gestion des talents en tant que pierre angulaire de son Plan de gestion des ressources humaines de 2017-2020. De plus, les plans, les programmes et les stratégies suivants ont été mis à jour: le Plan d'équité en matière d'emploi 2017-2020, le Plan d'action pour les langues officielles, l'Initiative de perfectionnement professionnel flexible, le

Programme d'excellence pour les avocats et la Stratégie nationale pour les parajuristes. Dans le but d'établir une stratégie ministérielle de gestion des talents mieux intégrée, des processus de dotation collectifs ont été entrepris pour bâtir des banques des candidats qualifiés pour rendre la planification de la dotation et du recrutement plus efficace, le rôle des parajuristes au sein du Ministère a été élargi. De plus des nouveaux centres d'expertise ont été créés pour fournir des services à guichet unique en droit de l'approvisionnement, en droit du travail et de l'emploi.

En octobre 2016, la nouvelle Directive sur la gestion des projets juridiques (GPjuridique) a été lancée, fournissant une approche normalisée et des outils pour gérer certains dossiers juridiques formellement sous forme de projets. Grâce à la mise en œuvre de l'Initiative sur le service de la responsabilité professionnelle, le Ministère a en outre continué à favoriser le dialogue avec sa communauté juridique pour lui rappeler l'importance de questions juridiques d'ordre éthique dans la pratique du droit.

Conformément aux priorités fixées par le gouvernement du Canada, le ministère de la Justice a appuyé des solutions d'entreprise telles que le Service partagé de gestion des dossiers et GCDOCS, et est à mettre en œuvre un nouveau Système de gestion des dossiers juridiques, offrant ainsi une information sur le rendement mieux intégrée et plus cohérente au sujet des services juridiques et qui permettra de meilleurs rapports et une meilleure gestion des ressources. Aussi, la première phase du projet « Ouvert par défaut » a été lancée en 2016-2017 pour favoriser un gouvernement ouvert, offrant ainsi un meilleur accès à l'information et aux documents dans tout le Ministère. Pour renforcer la cybersécurité, le ministère de la Justice a mis en œuvre l'accès à distance protégé du gouvernement du Canada (ADP-GC), pilote actuellement l'infrastructure secrète du GC et a pris des mesures pour préparer sa migration vers les services de gestion de l'identité, des justificatifs d'identité et de l'accès du GC. De plus, le Ministère a contribué à d'autres initiatives du gouvernement du Canada, par exemple la consolidation des centres de données.

La mise en œuvre de la vision [Objectif 2020](#)^{xxxv} a été activement appuyée par le ministère de la Justice en 2016-2017 grâce à diverses initiatives, notamment la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie Information à Justice. L'Environnement de travail de travail numérique a été déployé à tous les employés dans le but de promouvoir la collaboration, de rationaliser les processus de travail ministériels, de réaliser des économies et d'accroître la productivité. Pour appuyer et promouvoir la diversité des 1 400 employés du ministère de la Justice qui partagent leurs bureaux avec d'autres ministères fédéraux à qui ils fournissent des services juridiques, le projet de connectivité des Services juridiques ministériels a été lancé et permet déjà à une première vague d'employés du Ministère d'être mieux connectés.

Le module de planification de gestion financière du Système intégré de gestion financière (SIGF) du ministère de la Justice a aussi été mis en œuvre pour mieux faire le suivi des ressources financières et pour mieux harmoniser les dépenses de programme aux priorités ministérielles. De plus, le Ministère a rendu disponibles une enveloppe de financement et des processus de facturation anticipée à la fois pour renforcer et pour soutenir la collaboration entre le Ministère et ses ministères clients afin qu'ils puissent planifier et gérer conjointement leurs ressources juridiques.

Finalement, comme l'a fait remarquer le Greffier dans le [Vingt-quatrième rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada](#)^{xxxvi}, le Ministère a mis sur pied une unité de liaison des sources fiables centralisée dans le cadre des efforts soutenus du gouvernement pour

régler les problèmes liés au système de paye Phénix. De nouveaux processus ont été mis en place, de la formation et de l'information ont été données et un service d'assistance par téléphone a été créé pour permettre une communication constante avec les employés du Ministère. Beaucoup reste à faire dans ce domaine pour répondre à toutes les plaintes et à toutes les questions accumulées.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (réelles moins prévues) 2016-2017
77 424 860	77 424 860	95 250 612	80 043 827	2 618 967

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'ETP prévus 2016-2017	Nombre d'ETP réels 2016-2017	Écart (réels moins prévus)
1 004	950	-54*

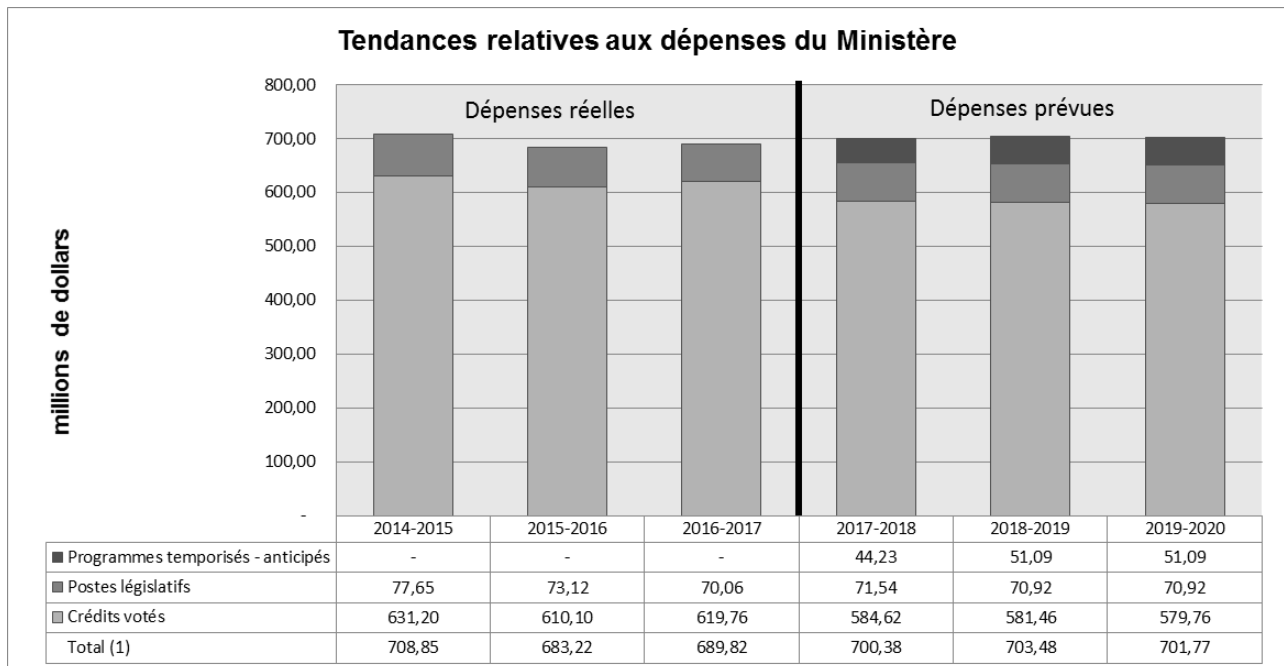
*L'écart entre les ETP réels et les ETP prévus s'explique principalement pour une réaffectation interne des ETP entre les activités.

Analyse des tendances en matière des dépenses et des ressources humaines

Dépenses réelles

Graphique des tendances relatives aux dépenses du ministère

Comme le montre le graphique ci-dessous, les dépenses totales du Ministère s'élèvent à 689,82 millions de dollars pour 2016-2017, une augmentation de 6,6 millions de dollars par rapport à 2015-2016. À titre de principal fournisseur de services juridiques aux ministères et organismes fédéraux, le ministère de la Justice dispose des autorisations de crédit net qui lui permettent de recueillir des recettes en échange de ces services et de les dépenser. Aux fins des rapports ministériels, le montant total des dépenses est réduit par les recettes perçues par le Ministère.



En 2016-2017, un montant de 306,30 millions de dollars de recettes nettes en vertu d'un vote a été encaissé, une augmentation de 12,8 millions de dollars par rapport à 2015-2016. Cette augmentation découle principalement des fluctuations dans la demande de services juridiques et de la nouvelle grille tarifaire des services juridiques approuvée par le Conseil du Trésor qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016.

	Dépenses réelles 2014-2015	Dépenses réelles 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses réelles 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
Recettes nettes en vertu d'un crédit	297,18	293,53	296,2	306,3	296,2	296,2

Sommaire du rendement budgétaire pour les Programmes et Services internes (en dollars)

Programmes et services internes	Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015
Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible								
Programme 1.1 : Gouvernance du cadre juridique canadien	400 491 696	400 491 696	385 118 141	386 176 639	420 670 448	409 973 313	384 331 448	383 759 270
Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	1 324 227	1 324 227	1 312 105	1 312 105	1 338 475	1 008 746	1 115 554	1 080 165
Total partiel	401 815 923	401 815 923	386 430 246	387 488 744	422 008 923	410 982 059	385 447 002	384 839 435
Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité								
Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement	199 619 747	199 619 747	195 920 770	191 669 494	207 124 393	198 793 560	194 449 097	208 762 405
Total partiel	199 619 747	199 619 747	195 920 770	191 669 494	207 124 393	198 793 560	194 449 097	208 762 405
Services internes	77 424 860	77 424 860	73 808 640	73 228 692	95 250 612	80 043 827	103 323 708	115 249 778
Total	678 860 530	678 860 530	656 159 656	652 386 930	724 383 928	689 819 446	683 219 807	708 851 618

*Les chiffres ayant été arrondis, il peut y avoir des différences.

**L'ombudsman relève directement de la ministre de la Justice, ce qui signifie donc que le Bureau ne relève pas du cadre de gouvernance du Ministère.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, le budget principal des dépenses du Ministère en 2016-2017 s'élevait à 678,86 millions de dollars et ses autorisations totales équivalaient à 724,38

millions de dollars. Les autorisations totales comprennent le financement reçu du Budget supplémentaire des dépenses 2016-2017 et des crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor (rajustements de rémunération, report du budget d'exploitation, prestations parentales et de maternité et versements liés à la cessation de service).

Le principal écart entre les autorisations totales et les dépenses réelles de 2016-2017 s'explique principalement par des dépenses anticipées liées à des paiements d'indemnités découlant de conventions collectives qui arrivaient à échéance et qui ont été reportées à 2017-2018. Ce report provoquera une hausse des dépenses pour le Ministère en 2017-2018, laquelle sera présentée dans le Rapport des résultats ministériels 2017-2018.

Ressources humaines réelles

Sommaire des ressources humaines pour les Programmes et Services internes
(équivalents temps plein)

Programmes et Services internes	Équivalents temps plein réels 2014-2015	Équivalents temps plein réels 2015-2016	Équivalents temps plein projetés 2016-2017	Équivalents temps plein réels 2016-2017	Équivalents temps plein prévus 2017-2018	Équivalents temps plein prévus 2018-2019
Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible						
Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien	253	255	258	256	254	254
Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	9	9	10	9	9	9
Total partiel	262	264	268	265	263	263
Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité						
Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement	3 079	3 023	3 039	3 096	3 089	3 089
Total partiel	3 079	3 023	3 039	3 096	3 089	3 089
Services internes	1 058	1 050	1 004	950	948	948
Total	4 399	4 337	4 311	4 311	4 300	4 300

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dépenses votées et législatives du ministère de la Justice, veuillez consulter les [Comptes publics du Canada 2017](#)^{xxxvii}

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles de 2016–2017 avec le [cadre pangouvernemental](#)^{xxxviii} (en dollars)

Programme	Secteur de dépenses	Secteur d'activité du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2016-2017
Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé ^{xxxix}	409 973 313
Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé ^{xi}	1 008 746
Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement	Affaires gouvernementales	Opérations gouvernementales bien gérées et efficaces ^{xii}	198 793 560

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Domaine des dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	0	0
Affaires sociales	401 815 923	410 982 059
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	199 619 747	198 793 560

États financiers et faits saillants des états financiers

États financiers

Les faits saillants des états financiers du présent Rapport sur les résultats ministériels (RRM) servent à brosser un portrait général de l'état des opérations et de l'état de la situation financière du ministère de la Justice, comme ils apparaissent dans les états financiers du Ministère (non audités). Ces états sont préparés conformément aux principes de la comptabilité d'exercice et diffèrent donc de l'information présentée selon l'utilisation des autorisations parlementaires dans les sections précédentes de ce rapport. Le rapprochement entre les autorisations utilisées et le coût de fonctionnement net est énoncé dans la note 3 des états financiers du Ministère (non audités). Les états financiers (non audités) du Ministère pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 sont disponibles sur le [site web du Ministère](#).^{xlii}

Faits saillants des états financiers

Les résultats financiers sont influencés par les deux [résultats stratégiques](#) et les services internes connexes qui visent à assurer un système de justice canadien équitable, adapté et accessible et un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité.

État condensé des opérations (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 (en dollars)

Information financière	Résultats prévus 2016-2017	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016	Écart (résultats réels 2016-2017 moins résultats prévus 2016-2017)	Écart (résultats réels 2016-2017 moins résultats réels 2015-2016)
Total des charges	1 067 109 000	1 050 500 000	1 060 282 000	(16 609 000)	(9 782 000)
Total des revenus	296 200 000	306 067 000	293 577 000	9 867 000	12 490 000
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	770 909 000	744 433 000	766 705 000	(26 476 000)	(22 272 000)

Résultats prévus

Les résultats prévus sont basés sur les états financiers prospectifs présentés dans le [Rapport sur les plans et priorités de 2016-17](#)^{xliii}. L'écart de 16,6 millions de dollars entre les dépenses prévues de 2016-2017 et les dépenses réelles s'explique principalement par des dépenses pour les indemnités de départ plus basses que prévues, ce qui a donné lieu, cette année, à un changement dans le processus utilisé pour déterminer ces indemnités. Le changement a été apporté pour refléter deux choses : que l'accumulation des indemnités de départ pour départs volontaires a cessé et que les règlements visant le paiement immédiat en espèces étaient terminés pour presque tous les

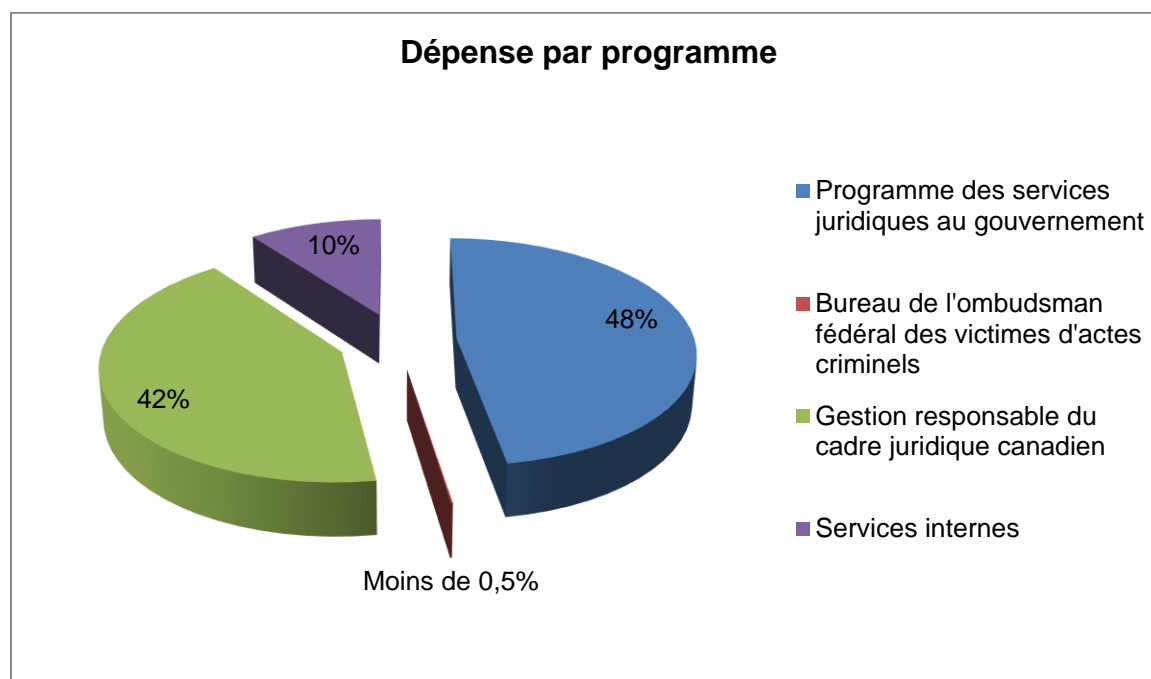
employés admissibles. Cet écart est compensé par une augmentation de paiements de transfert découlant de l'annonce dans le budget de 2016 visant les programmes suivants :

- fonds pour les contributions aux provinces et aux territoires afin d'assurer l'accès aux services d'aide juridique aux personnes économiquement défavorisées;
- fonds pour aider les Autochtones qui font face au système de justice pénale; et
- fonds pour les services d'aide aux victimes adaptés à leur culture et pour les unités d'information et de liaison pour les familles, ainsi que les familles des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées.

Les revenus prévus de 2016-2017 étaient inférieurs de 9,9 millions de dollars aux revenus réels de 2016-2017, surtout en raison d'une hausse de la demande des services juridiques et de la nouvelle grille tarifaire des services juridiques approuvées par le Conseil du Trésor qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016.

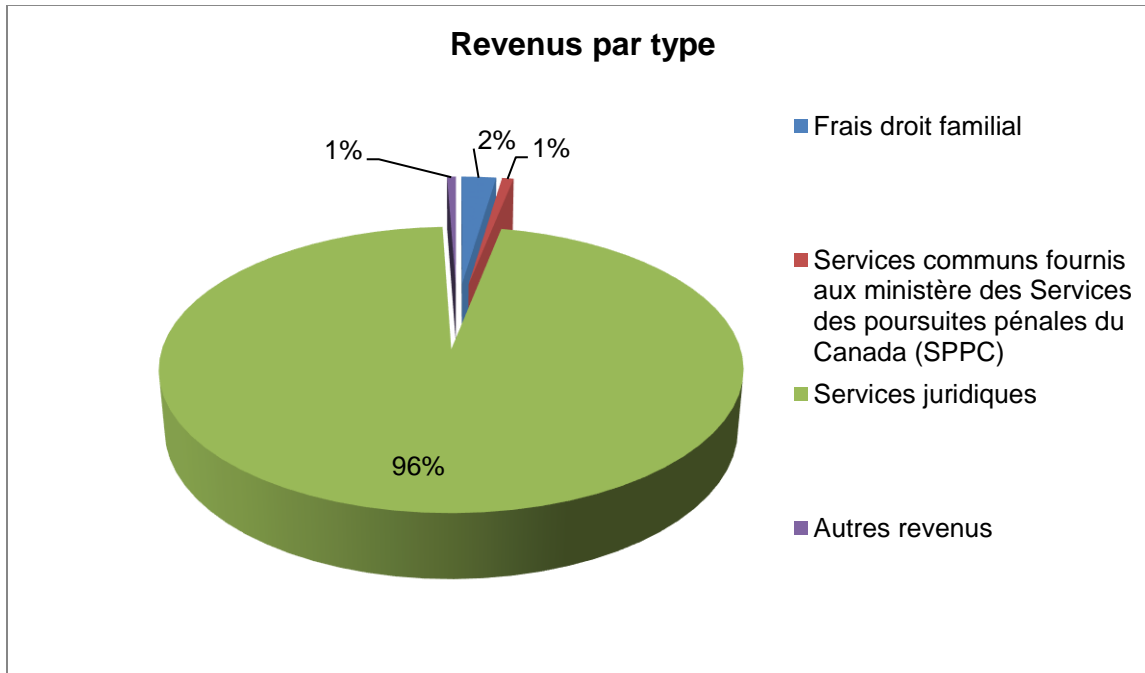
Dépenses

Le total des dépenses ministérielles s'élevait à 1,1 milliard de dollars en 2016-2017, une diminution de 9,8 millions de dollars par rapport à 2015-2016. Cette baisse s'explique principalement par une diminution des dépenses liées aux indemnités de départ pour l'exercice, comme expliqué dans la section précédente. Cette diminution est compensée par une augmentation des subventions et contributions accordées aux provinces et territoires à la suite des annonces contenues dans le budget de 2016, décrites dans la section précédente, y compris des contributions aux territoires pour les services d'accès à la justice.



Revenus

Le total des revenus ministériel s'élevait à 306 millions de dollars en 2016-2017, une augmentation nette de 12,5 millions de dollars par rapport à 2015-2016. Cet écart s'explique principalement par une hausse des revenus des services juridiques.

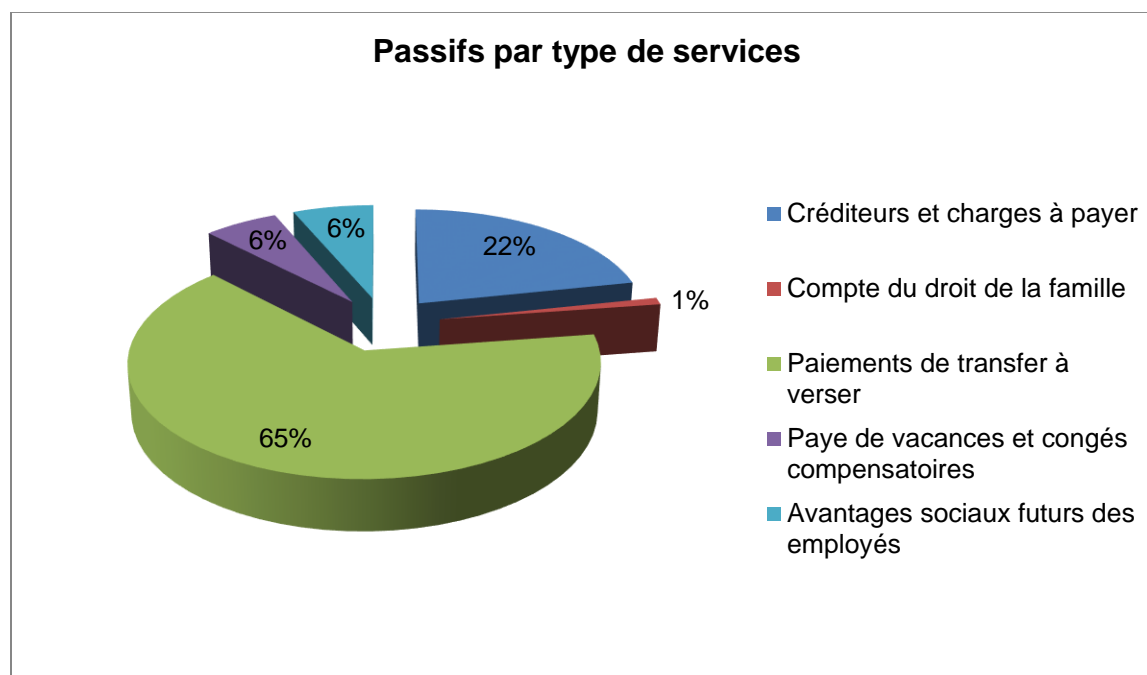


État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2017 (en dollars)

Information financière	2016-2017	2015-2016	Écart (2016-2017 moins 2015-2016)
Total des passifs	359 662 000	417 309 000	(57 647 000)
Total des actifs financiers	322 792 000	351 026 000	(28 234 000)
Dette nette du Ministère	36 870 000	66 283 000	(29 413 000)
Total des actifs non financiers	33 725 000	34 171 000	(446 000)
Situation financière nette du Ministère	(3 145 000)	(32 112 000)	28 967 000

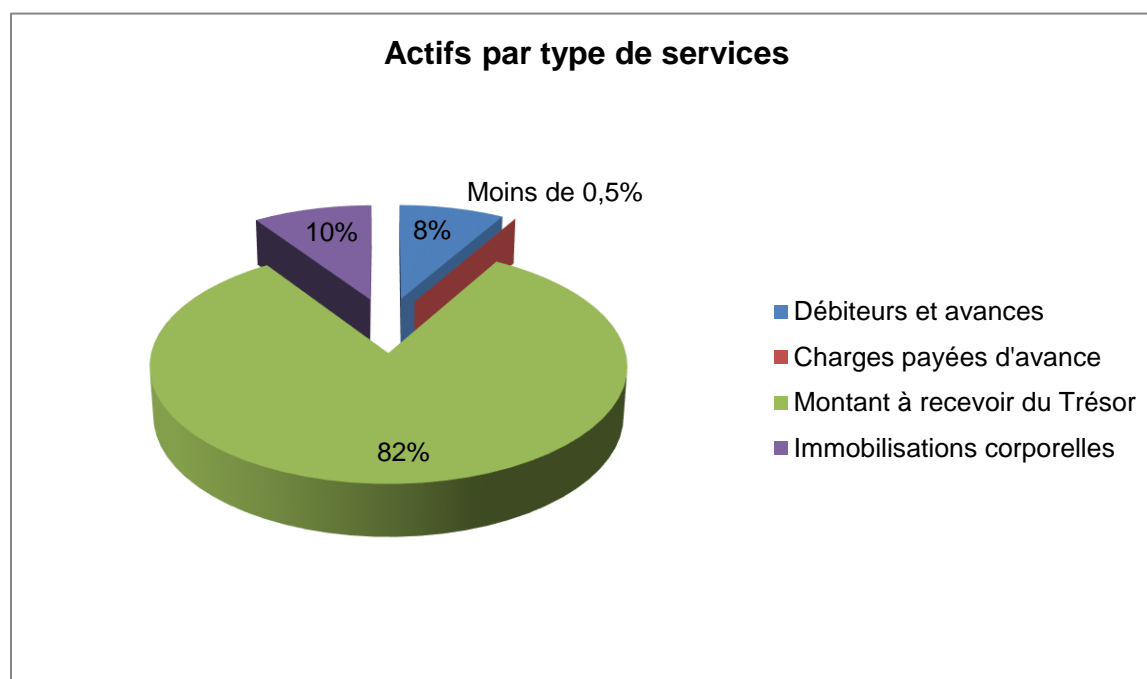
Passifs

Le total net des dépenses s'élevait à 360 millions de dollars en 2016-2017, une diminution de 57,6 millions de dollars par rapport à 2015-2016. L'écart s'explique principalement par une diminution des paiements de transfert à payer pour les contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir des services de justice destinés aux jeunes, les contributions aux provinces afin de contribuer aux services des systèmes d'aide juridique et les contributions à la mise en œuvre des obligations quant aux langues officielles de la Loi sur les contraventions en raison d'une modification à l'échéance du dépôt des demandes d'aide par rapport à l'exercice précédent. L'écart s'explique également par une diminution des avantages sociaux futurs à verser aux employés. Ces diminutions sont compensées par deux facteurs : une augmentation des comptes créditeurs aux employés en raison de la mise en œuvre du système de paye Phénix par le gouvernement du Canada et une augmentation des comptes créditeurs aux autres ministères du gouvernement principalement en raison du nouveau modèle de facturation des services juridiques qui a été instauré le 1^{er} avril 2016 dans le cadre des initiatives de l'Examen des services juridiques.



Actifs financiers et non financiers

Le total des actifs financiers nets s'élevait à 323 millions de dollars à la fin de l'année 2016-2017, une diminution de 28,2 millions de dollars par rapport à 2015-2016. Cet écart s'explique principalement par une diminution du montant exigible du Trésor, représentant la trésorerie nette auquel le Ministère a droit de recevoir de la part du receveur général du Canada pour s'acquitter de ses dettes. Cet écart s'explique aussi par une diminution des comptes débiteurs des autres ministères du gouvernement, principalement en raison du nouveau modèle de facturation des services juridiques. Cette diminution est compensée par une augmentation nette des comptes débiteurs des employés en raison de la mise en place du système de paye Phénix par le gouvernement du Canada.



Renseignements supplémentaires

Renseignements ministériels

Profil d'organisation

Ministre: Jody Wilson-Raybould

Responsable de l'institution : Nathalie G. Drouin

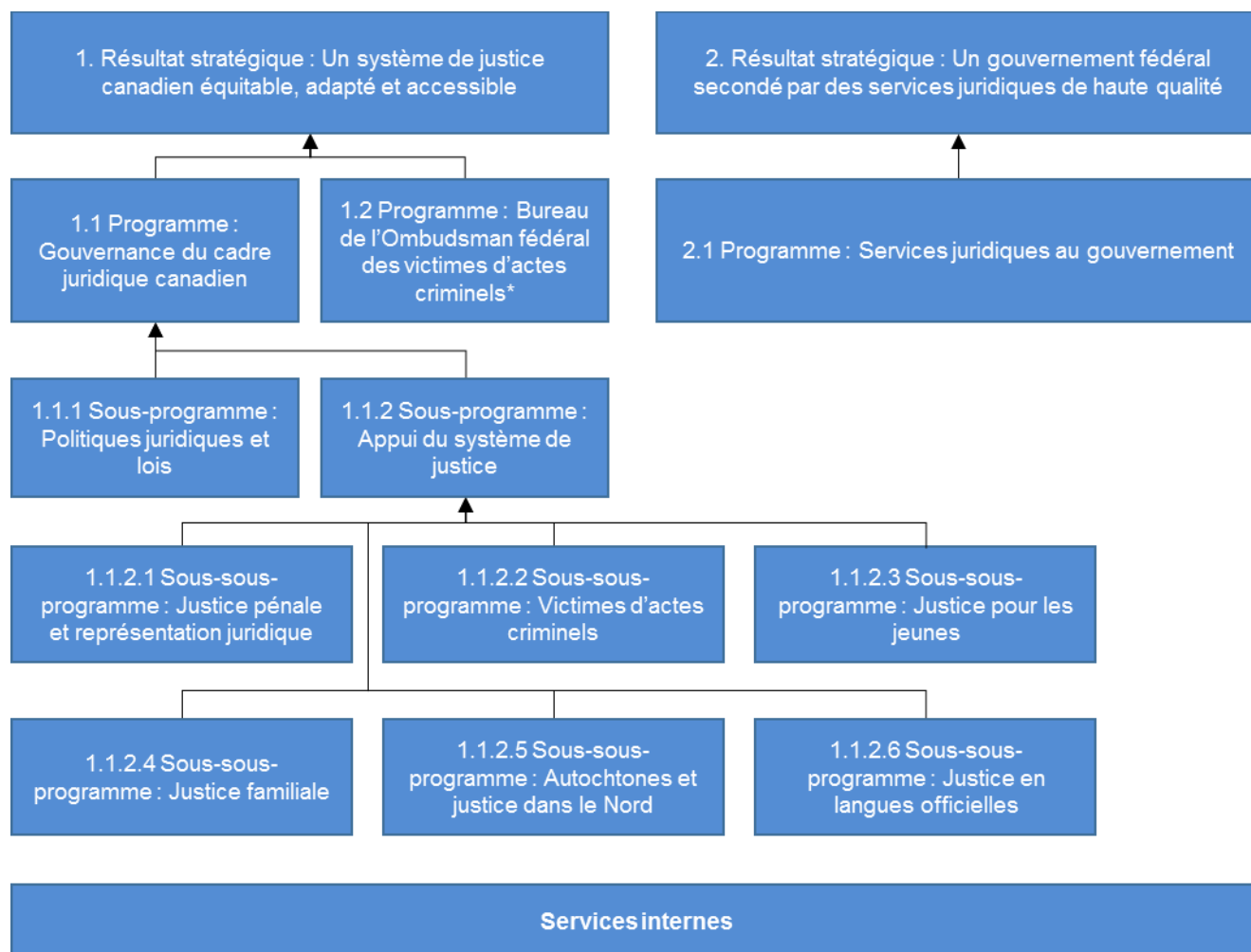
Portefeuille ministériel : ministère de la Justice

Instruments habilitants : [Loi sur le ministère de la Justice](#)^{xliv}

Année de création : 1868

Cadre de présentation de rapport

Voici ci-dessous les résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes officiels du ministère de la Justice Canada pour 2016-2017 :



*Le Bureau de l'ombudsman fédéral est compris dans l'Architecture d'alignement des programmes du Ministère à des fins administratives. Toutefois, l'ombudsman relève directement de la ministre de la Justice, ce qui veut dire que le Bureau sort du cadre de gouvernance du Ministère.

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Les renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur sont disponibles sur le [site web du ministère de la Justice](#)^{xlv} et dans l'[InfoBase du SCT](#)^{xlvi}.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent sont disponibles sur le [site web du ministère de la Justice](#)^{xlvii} :

- ▶ Stratégie ministérielle de développement durable
- ▶ Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus
- ▶ Initiatives horizontales
- ▶ Audits et évaluations internes
- ▶ Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes
- ▶ Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{xlviii}. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Renseignements généraux :

Direction des communications
Téléphone : (613) 957-4222
ATS ou ATME (613) 992-4556
Courriel : webadmin@justice.gc.ca

Renseignements aux médias :

Direction des communications
Téléphone : (613) 957-4207
Courriel : media@justice.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d’alignement des programmes (Program Alignment Architecture)

Répertoire structuré de tous les programmes d’un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d’État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi autre qu’une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d’avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux Plans ministériels et aux Rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement dans le cadre d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

évaluation (evaluation) :

Au sein du gouvernement du Canada, collecte et analyse systématiques et neutres de données probantes en vue d'évaluer le bien-fondé, le mérite ou la valeur. L'évaluation guide la prise de décisions, les améliorations, l'innovation et la reddition de comptes. Elle porte habituellement sur les programmes, les politiques et les priorités et examine des questions se rapportant à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience. Toutefois, selon les besoins de l'utilisateur, l'évaluation peut aussi examiner d'autres unités, thèmes et enjeux, notamment des solutions de rechange aux interventions existantes. L'évaluation utilise généralement des méthodes de recherche des sciences sociales.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiatives)

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs définis, et qui a été désignée (par exemple, par le Cabinet ou par un organisme central, entre autres) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

plan (plans)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Fournit les renseignements sur les plans et le rendement attendu des ministères appropriés au cours d'une période de trois ans. Les Plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priorities)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2017-2018, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015, notamment : la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'atteindre ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait atteindre, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (results)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Ils devraient subir l'influence des résultats des programmes, mais ils échappent généralement au contrôle direct des ministères.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

- i Parlement du Canada, Loi sur le cannabis, <http://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=8886269&Mode=1&Language=F>
- ii Ministère de la Justice, <http://canada.justice.gc.ca/fra/index.html>
- iii Ministère de la Justice du Canada, l'honorable Jody Wilson-Raybould, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/ministres/jody-wilson-raybould>
- iv Ibid.
- v Ministère de la Justice, Loi sur le ministère de la Justice, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/>
- vi La lettre de mandat de la ministre, <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-la-justice-et-procureur-general-du-canada>
- vii Commission de vérité et réconciliation du Canada, Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/2015/Findings/Calls_to_Action_French.pdf
- viii Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf
- ix Gouvernement du Canada, Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones, <http://www.swc-cfc.gc.ca/fun-fin/ap-pa/index-fr.html>
- x Parlement du Canada, projet de loi C-16, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel visant à renforcer les lois contre la discrimination fondée sur l'identité et l'expression de genre, <http://www.parl.ca/DocumentViewer/en/42-1/bill/C-16/royal-assent>
- xi Ministère de la Justice Canada, Programme des avocats spéciaux, <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/2015/pas-sap/pas-sap.pdf>
- xii Ministère de la Justice Canada, Évaluation du Programme d'aide juridique, <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/12/paj-lap/paj-lap.pdf>
- xiii Ministère de la Justice Canada, évaluation de l'initiative de justice pour les jeunes, <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/2016/ijj-yji/ijj-yji.pdf>
- xiv Ministère de la Justice Canada, Évaluation de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones, <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/11/sja-ajs/sja-ajs.pdf>
- xv Gouvernement du Canada, Budget supplémentaire des dépenses, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/budgets-supplementaires.html>
- xvi Ministère de la Justice, Tableaux de renseignements supplémentaires, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2016_2017/supp/index.html
- xvii InfoBase du SCT, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- xviii Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, <http://www.victimesdabord.gc.ca/index.html>
- xix Ministère de la Justice, Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-44.6/>
- xx Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, <http://www.victimesdabord.gc.ca/>
- xxi Ministère de la Justice, Loi sur le ministère de la Justice, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/index.html>
- xxii Bureau du Conseil privé, Conseil privé de la Reine pour le Canada, <http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=information&sub=council-conseil&doc=description-fra.htm>
- xxiii Ministère de la Justice, Loi sur les textes réglementaires, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-22/>
- xxiv Ministère de la Justice, Loi constitutionnelle de 1982, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html>

- xxv Gouvernement du Canada, Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033498/1100100033499>
- xxvi Affaires autochtones et du Nord Canada, Directive du cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1436450503766/1436450578774>
- xxvii Parlement du Canada, projet de loi C-30, Loi de mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, <http://www.parl.ca/DocumentViewer/en/42-1/bill/C-30/royal-assent/>
- xxviii Parlement du Canada, projet de loi C-31, Loi de mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, <http://www.parl.ca/DocumentViewer/en/42-1/bill/C-30/royal-assent/>
- xxix Ministère de la Justice, Rétrospective annuelle sur les litiges 2016, <http://www.justice.gc.ca/fra/trans/alr-lyr/index.html>
- xxx Ministère de la Justice, Tableaux de renseignements supplémentaires, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2016_2017/supp/index.html
- xxxix InfoBase du SCT, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxxii Gouvernement du Canada, Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/travail-sain/mieux-etre-milieu-travail/sante-mentale-travail/strategie-fonction-publique-federale-sante-mentale-milieu-travail.html>
- xxxiii Services publics et Approvisionnement Canada, Normes d'aménagement du gouvernement du Canada relatives à l'initiative Milieu de travail 2.0, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/amng-ftp/index-fra.html>
- xxxiv Environnement et Changement climatique Canada, Réaliser un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2013-2016, <http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=A22718BA-1>
- xxxv Greffier du Conseil privé, Objectif 2020, <http://www.clerk.gc.ca/fra/feature.asp?pageId=351>
- xxxvi Greffier du Conseil privé, 24e Rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada, <https://www.canada.ca/content/dam/pco-bcp/documents/pdfs/clerk-greffier/24rpt-fra.pdf>
- xxxvii Comptes publics du Canada 2017, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- xxxviii Cadre pangouvernemental, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- xxxix Conseil du Trésor du Canada, Descripteurs des domaines de résultats du gouvernement du Canada, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/descript-fra.aspx>
- xl Ibid.
- xli Ibid.
- xlii Ministère de la Justice, 2016-2017, États financiers ministériels, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2016_2017/etatfin-finstat.html
- xliiii Ministère de la Justice Canada, Rapport sur les plans et priorités 2016-2017, http://canada.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2016_2017/index.html
- xliv Ministère de la Justice, Loi sur le ministère de la Justice, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/>
- xlv Ministère de la Justice, Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2016_2017/supp/index.html
- xlvi InfoBase du SCT, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xlvii Ministère de la Justice, Tableaux de renseignements supplémentaires, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2016_2017/supp/index.html
- xlviii Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>